



LE CONSEIL EN ORGANISATION

▶ **Qu'est-ce que c'est ?**

Le conseil en organisation consiste à recueillir à l'intérieur et à l'extérieur de votre collectivité des éclairages utiles pour répondre aux questions qui sont les vôtres.

Il s'agit de bâtir avec vous la méthode la plus adaptée pour écouter les acteurs et pour piloter les changements.

▶ **Pourquoi ?**

Dans un paysage territorial, réglementaire, sociétal en grande transformation, votre collectivité doit adapter en permanence son organisation.

Le CDG 44, partenaire RH des collectivités, vous accompagne pour élargir vos réflexions stratégiques et faciliter les changements.

▶ **À quoi ça sert ?**

Le conseil en organisation peut vous être utile pour :

- prendre du recul sur le fonctionnement de votre collectivité, en croisant les regards,
- interroger l'adéquation entre les missions de la collectivité et ses ressources,
- embarquer tous les acteurs de votre organisation pour traverser les évolutions en cours (départs d'agents, nouvelles réglementations, nouvelle gouvernance...),
- traduire un projet politique en projet d'administration et/ou de services,
- faire évoluer les métiers, postes, équipes, responsabilités pour un meilleur fonctionnement,
- concevoir ou améliorer vos processus de travail.

▶ **Qui peut en bénéficier ?**

Cet accompagnement est proposé aux collectivités territoriales de Loire-Atlantique affiliées au Centre de gestion et les collectivités des autres départements des Pays de la Loire (sous réserve d'un conventionnement préalable avec leur CDG d'affiliation).



LE CONSEIL EN ORGANISATION

► Comment ça se passe ?

Le conseiller en organisation recueille la parole des agents, élus, partenaires, usagers en aidant la formulation de propositions constructives. Il anticipe l'impact des changements sur les ressources humaines de la collectivité.

Les étapes de la démarche :

1. Phase de cadrage : compréhension de vos besoins.
2. Information complète de tous les participants.
3. Le conseiller en organisation recueille les données suivant le choix de la collectivité : entretiens individuels, groupes de travail, analyse de documents internes, étude comparative, enquête.
4. La collecte de données fait l'objet d'un rapport présenté aux commanditaires de la mission, puis aux agents concernés par la démarche pour que chacun s'accorde sur la situation actuelle.
5. Des préconisations d'amélioration sont élaborées et présentées aux commanditaires de la mission.
6. Le conseiller est susceptible d'accompagner leur mise en œuvre et de soutenir la réalisation d'un plan d'actions.
7. En fin de mission, un point d'étape est programmé pour marquer les évolutions passées et les évolutions à venir.

Notre déontologie :

- *respect des personnes, absence de jugement*
- *confidentialité des échanges et des informations recueillies*
- *engagement de tous les acteurs*

► Combien ça coûte ?

Une prestation à la carte.

Un devis est réalisé sur la base d'un tarif horaire de 85 euros (tarif 2020).

Tarifs fixés chaque année par le conseil d'administration du CDG44.

À consulter sur notre site www.cdg44.fr



CENTRE de GESTION
LOIRE-ATLANTIQUE

Conseil & accompagnement
en organisation et ressources humaines

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 44
6, rue du Pen Duick II - CS 66225 - 44262 Nantes cedex 2
Tél : 02 40 20 77 50 / conseilrh@cdg44.fr

